



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

18 mars 2009

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de 5 ans par arrêté du 5 août 2003 (JO du 2 septembre 2003)

CALCIUM VITAMINE D3 TEVA 500 mg/400 UI, comprimé à sucer ou à croquer B/60 (CIP : 354 765-0)

Laboratoire TEVA CLASSICS

cholécalférol, forme pulvérulente
calcium

Code ATC : A12AX
Date de l'A.M.M. : 26/07/2000

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

- « Correction des carences vitamino-calciques chez les sujets âgés,
- Apport vitamino-calcique associé aux traitements spécifiques de l'ostéoporose, chez les patients carencés ou à haut risque de carence vitamino D-calcique. »

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions :

Selon les données IMS (CMA août 2008), il a été observé 2.000 prescriptions de cette spécialité. Le faible nombre de prescription ne permet pas l'analyse qualitative des données.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par cette spécialité reste important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans l'indication et à la posologie de l'A.M.M.

Conditionnement : Il est adapté aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'Evaluation Médicale, Economique et de Santé Publique